

**SEA SMAGY**

Syndicat d'Eau et d'Assainissement de St Martin d'Abbat & Germigny des Prés

-----

**Compte Rendu de la Réunion du Conseil Syndical du 26 Mars 2015**

Date de convocation : 16/03/2015

Fiche de présence :

P : présent

E : excusé

| Titulaires         | Présent | Suppléants              | Présent |
|--------------------|---------|-------------------------|---------|
| CHAVANEAU Fabrice  | P       | DELAS Thierry           | P       |
| GESSAT Gilbert     | P       | DUBUS Jean              | P       |
| PELLETIER Lucette  | P       | GOUMAND Marie-Françoise | E       |
| THION Denis        | P       | HEMELSDAEL Philippe     | P       |
| THUILLIER Philippe | P       | PELOILLE Laurent        | E       |
| TURPIN Joël        | P       | VOISE Yannick           | P       |

Ouverture de séance : 20H00

Secrétaire de séance : Gilbert GESSAT

---

Le conseil approuve le compte rendu de la séance du 20 Novembre 2014

Ordre du jour :

- Présentation des Comptes Administratifs Eau Potable et Assainissement 2014
- Présentation des Budgets Eau Potable et Assainissement 2015
- Délibérations
- Affaires diverses

**Comptes Administratifs 2014 :**

Budget Principal Eau Potable :

Le Conseil approuve le Compte Administratif et le Compte de Gestion, qui font ressortir les résultats suivants :

Résultats cumulés au 31/12/2014

- Fonctionnement : 218 424.59 €
- Investissement : 155 334.48 €

Budget Annexe Assainissement :

Le Conseil approuve le Compte Administratif et le Compte de Gestion, qui font ressortir les résultats suivants :

Résultats cumulés au 31/12/2014

- Fonctionnement : 170 310.09 €
- Investissement : 484 090.39 €

**Budgets 2015 :**

Budget Principal Eau Potable :

Le Conseil approuve le Budget Eau Potable 2015 qui intègre les résultats 2014, et s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- Fonctionnement : 535 225 €
- Investissement : 208 734 €

### Budget Annexe Assainissement :

Le Conseil approuve le Budget Assainissement 2015 qui intègre les résultats 2014, et s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- Fonctionnement : 348 310 €
- Investissement : 805 090 €

### Délibérations :

Le Conseil approuve à l'unanimité la prise d'une délibération pour faire appel au service d'aide à l'emploi du Centre De Gestion (CDG45) pour le remplacement occasionnel d'un agent administratif.

Le Conseil approuve à l'unanimité la prise d'une délibération pour donner mandat au Centre De Gestion (CDG45) afin qu'il procède au lancement de la procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance statutaire.

Le Conseil approuve à l'unanimité la délibération pour l'inscription en non valeur de la somme de 344.94 € demandée par le Trésor Public, pour le recouvrement des redevances eau et pollution dues par la société MBS.

Le Conseil approuve à l'unanimité la délibération pour le renouvellement de la convention passée avec SEGILOG relative à l'exploitation des logiciels de comptabilité, la maintenance et la formation des utilisateurs.

### Affaires diverses :

- **Contrat EDF :** Le président expose que l'ouverture des marchés à la concurrence, annonce la fin des tarifs réglementés en 2015. En conséquence, les anciens tarifs verts et jaunes disparaissent. Le nouveau contrat EDF propose des prix fixés pour 3ans, au tarif suivant (en centimes d'euros par kWh et entre parenthèses les anciens tarifs) :  
Heures creuses été : 3.399 (3.378) Heures pleines été : 4.499 (4.883)  
Heures creuses hiver : 4.544 (7.126) Heures pleines hiver : 5.998 (9.933)  
Abonnement : 30.40 € x2 (307.02 € Château d'eau e216.72 € STEP)
- **Document unique :** Le Président rappelle que l'Autorité Territoriale a obligation d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique de ses agents. Pour ce faire elle doit procéder à une évaluation des risques professionnels auxquels ses agents sont susceptibles d'être exposés et de définir les actions de prévention visant à obtenir un niveau optimal de protection.  
Il sera fait appel au Centre De Gestion qui propose une prestation pour accompagner les collectivités dans la réalisation de leur document unique d'évaluation des risques professionnels.
- **Raccordement EU :** Deux habitations de Saint Martin d'Abbat situées rue des Maux Petits dans le zonage d'assainissement collectif et dans le périmètre de protection du captage d'eau potable du Clos Vert, ne sont toujours pas raccordées au réseau d'assainissement, malgré nos nombreuses relances. Le Conseil décide d'engager les travaux de traversée de chaussée et de desserte des deux habitations, avec pose d'un regard de raccordement en limite de chaque propriété. Les propriétaires seront astreints au règlement des dépenses entraînées par ces travaux, et priés de se raccorder au réseau EU dans les meilleurs délais.

- **Site Internet** : Le site internet du SEA SMAGY est en ligne depuis le 21 janvier à l'adresse « <http://www.seasmagy.fr> ». Les principaux documents sont accessibles, et en particulier deux articles de sensibilisation sur les effets néfastes des lingettes jetées dans les toilettes.
- Par soucis d'économie, le Conseil accepte que les prochaines convocations aux réunions du Conseil Syndical, ainsi que les comptes rendus soient uniquement envoyées par mail plutôt que par courrier.

La séance est levée à 22h00.

Le Président,

Le Secrétaire,

Les Membres,